



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le MUNICIPAL



ID : 081-218102762-20260330-DEL_2026_012-DE

N° 2026.12

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Fabien FENESTRE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Absents : 0

Présents : M. FENESTRE Fabien, M. LOGER Maxime, Mme ALBAULT Edwige, M. MIRAMOND Bernard, Mme TARRIERE Val, M. GERAUD Yves, Mme BENESCHI Isabelle, Mme AUBERTIN Sonia, M. SEGUIGNES Yannick, M. DELAUNÉ Mickaël, M. MAURUC Pascal, Mme ROBERT-LAFON Marylène, Mme LAFON Audrey, M. GAILLARD Yannick, Mme BLOMME Léa.

Absent ayant donné procuration :

Date de convocation :

26/03/2026

Absents :

Date d'affichage :

26/03/2026

Secrétaire de séance : Edwige ALBAULT

OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE NATIONALE

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que le correspondant défense est chargé, sous son autorité :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement),
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté,
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits,
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN,
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire,

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de Monsieur Yves GERAUD, conseiller municipal délégué, en qualité de correspondant défense de la commune.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 081-218102762-20260330-DEL_2026_012-DE

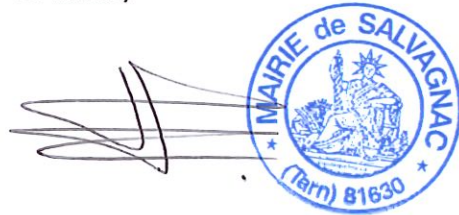


Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet
acte qui sera affiché ce jour au
siège de la collectivité
INFORME que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse,
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



Fabien FENESTRE

Le Secrétaire de Séance,

Edwige ALBAULT